COMMUNE DE CASSANIOUZE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 Mars 2021

Nombre de Conseillers

Date de convocation 22 février 2021

En exercice: 15 De présents: 12 De votants: 14

L'an deux mille vingt et un, le deux Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle multi-activités après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

Mmes.MM: BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier. KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc

Etaient absents:

Mmes: BIOULAC Josiane, COURTOIS Martine (a donné pouvoir à Marie-Jeanne LEYBROS), CASTANIER Nadine (a donné pouvoir à Elisabeth KISS).

Secrétaire de séance : Yoann PLANTECOSTE

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020
- 2/ Lancement des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau sous la RD 601
- 3/ Ouestions diverses

I/APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020

Le premier adjoint remet aux membres du conseil un récapitulatif du compte administratif :

- de la commune (fonctionnement et investissement)
- de l'eau et de l'assainissement
- du lotissement
- du CCAS

Il commente ensuite poste par poste :

A) COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

1) Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 382 622,03 € se décomposent en :

- Charges à caractère général : 115 538,21 €
- Charges de personnel : 204 805,72 €
- Opérations d'ordre et de transfert : 9 752,00 €
- Autres charges de gestion courante : 40 339,96 € dont subventions aux associations de 8 410,00 €
- Charges financières: 9.533,14 €
- Atténuation de produits : 2 653,00 €

les Recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 519 224,15 € se décomposent en :

- Remboursements sur rémunérations du personnel : 8 357,76 €s
- Opération d'ordre de transferts entre sections : 4 586 €
- Ventes de produits ou prestations de service : 22 937,79 €
- Impôts et taxes : 173 109,45 €
- Dotations: 297 857,00 €
- Autres produits de gestion courante : 12 376,15 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat excédentaire de 136 602,12 €

2) Investissement

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à 554 432,52 € se décomposent en :

- Opérations d'ordre de transfert entre section : 4 586,00 €
- Opérations patrimoniales : 24 104,05 €
- Remboursements d'emprunts : 57 497,92 €
- Concessions et droits similaires : 6 335,91 €
- Subventions d'équipement versées : 14 333,72 €
- Autres immobilisations corporelles: 9 923,92 €
- Opération équipement : 5 143.37 €
- Diverses opérations non individualisées : 432 507.43 €

Les recettes d'investissement dont le total s'élève à 616 354,82 € se décomposent en :

- Subventions Région, département et DETR: 74 050,70 €
- Le recours à l'emprunt : 300 000 €
- Les dotations et réserves : 208 448,07 €
- Opération d'ordre de transfert entre section : 9 752.00 €
- Opérations patrimoniales pour : 24 104,05 €

Ce compte fait apparaître un résultat bénéficiaire de 61 922,30 €.

B) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1) Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 85 735,48 € se décomposent en :

- Charges à caractère général : 22 614,24 €

- Charges de personnel : 8 357,76 €

- Reversement à l'agence de l'eau : 9 655,00

- Dotations aux amortissements: 41 391,00 €

- Charges financières : 3 717,48 €

Les recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 100 462,59 € se décomposent en :

- Dotations aux amortissements: 4 305,00 €

- Vente d'eau, redevances et locations de compteurs : 93 827,04 €

- Autres produits de gestion courantes : 2330,55 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat bénéficiaire de 14 727,11 €

2) Investissement

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à 137 095,56 € se décomposent en :

- Opérations d'ordre : 4 305,00 €

- Charges financières: 10 424,00 €

- Travaux de remplacement des canalisations de la traverse du bourg : 122 366,96 €

Les recettes d'Investissement dont le total s'élève à 42 315 € se décomposent en :

- Dotations aux amortissements 41 391,00 €

- FCTVA: 924 00 €

Ce compte fait apparaitre un résultat déficitaire de 94 780,56 €

C) COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

Ce compte avec un total de recettes de 365,72 € et des dépenses de 400,00 € (ADMR) fait apparaître un déficit de 34,28 € sur cet exercice.

D) COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

1) Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 3171,31 € sont essentiellement constituées par les intérêts d'emprunts pour 2 391,37€ et de frais divers pour 780 €.

2) Investissement

Les dépenses d'investissement de 16 856,65 € correspondent au remboursement d'emprunts.

Cette présentation effectuée, une discussion s'engage sur les réalisations faites en 2020 et sur les principales augmentations des postes de dépenses. Puis il est passé au vote :

Monsieur BOULANGER rappelle au préalable que s'agissant d'approuver la gestion du maire celui ne prend pas part au vote.

Par 13 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre les comptes administratifs et les compte de gestion 2020 sont approuvés.

II/ <u>LANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAU</u> <u>SOUS LA ROUTE DEPARTEMENTALE 601</u>

Pour rappel le coût de l'opération a été évalué à :

> 110 720 € HT par Cantal ingénierie et territoires

> 89 535 € HT soit 107 442.00 € TTC par l'entreprise Lapierre dont l'offre a été retenue lors du Conseil municipal du 26 janvier 2021.

Monsieur BOULANGER informe le conseil que pour financer les travaux de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement et d'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques dont le coût peut être estimé à 130 000 € il y a lieu de recourir à l'emprunt. Pour ce faire 4 banques ont été sollicitées. 3 ont répondu. C'est la Caisse d'épargne (banque la moins distante avec un taux de 0.53% sur 15 ans) qui a été retenue.

Le montage financier global de ce chantier s'effectuera donc de la manière suivante :

> 33 900 € par une subvention de l'agence de l'eau

> 100 000 € par un emprunt communal

Le démarrage des travaux interviendra vers le 15 mars 2021.

1/ **QUESTIONS DIVERSES**

- a) Mme Kiss procède à un point d'étape concernant la situation relative aux habitations du centre-bourg actuellement sous arrêtés de péril imminent. Les travaux de mise en sécurité ont été réalisés par l'entreprise Salles pour un montant global de 10 308 € légèrement inférieur au devis présenté initialement. Cette facture honorée en un premier temps par le budget de la commune fera prochainement l'objet d'une mise en recouvrement auprès des propriétaires, par la trésorerie.
 - Il est précisé que la procédure se poursuivra ensuite dans le cadre de la nouvelle réglementation modifiée au 1^{er} janvier 2021 décret n° 2020-1711 du 24 décembre 2020, par l'envoi d'un courrier contradictoire aux propriétaires et la prise d'un arrêté de mise en sécurité ordinaire (antérieurement nommé arrêté de péril ordinaire) devant permettre de remédier durablement aux désordres identifiés dans un délai contraint.
- b) La région Auvergne-Rhône-Alpes implante de nouveaux abribus. Dans ce cadre un nouvel abribus a été attribué à notre commune en remplacement de l'ancien abris situé proche de l'église. Seul le démontage de l'abris actuel sera à la charge de la commune, la dalle actuelle correspondant d'ores et déjà aux dimensions du nouvel abri.
- c) Lotissement des Violettes. Il reste à ce jour 9 lots à pourvoir. Monsieur le maire informe qu'une publicité a été faite sur le bon coin Deux demandes d'achat des lots ont été effectuées par un couple de primo-accédants et un couple de séniors.
- d) Fresques murales street-art. Comme prévu lors du conseil municipal du 26 janvier 2021, M. Marcenac a pris contact avec la structure "10èmeart" d'Aurillac, en vue de créer une fresque à l'entrée nord du village de Cassaniouze. Une première réunion sur site avec l'artiste est prévue prochainement.

- e) M. Raymond Felgines a transmis à Monsieur le Maire et aux deux premiers adjoints, pour information, le mémoire qu'il a préparé et qu'il envisage de transmettre au préfet du Cantal pour démarrer une nouvelle procédure en vue de faire avancer le dossier relatif au droit d'eau sur le Célé. Le dossier, maintenant étroitement lié au projet de rachat et de réhabilitation du camping, bien connu des instances communale et intercommunale doit par ailleurs très prochainement faire l'objet d'une réunion conjointe Commune/Communauté de communes/DDT service environnement/ Syndicat Mixte Célé Lot Médian
- f) M. le Maire signale que la voute de la nef centrale de l'église de Cassaniouze commence à se fissurer et qu'il est nécessaire de contacter un maitre d'art.
- g) Crue centennale: En réponse au projet "SIG atlas.cantal.fr", M. le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est récemment tenue à Saint-Projet avec un membre du groupe <u>ARTELIA</u> (groupe multidisciplinaire de Conseil d'ingénierie et de management de projet) diligenté par le conseil départemental en vue de créer un atlas départemental des zones inondables en crue centennale.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures.

ichel CASTANIER

LE SECRETAIRE

Yoann PLANTECOSTE

LES MEMBRES

Holis

a thing